

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-07-13a-00828 Référence de la demande : n°2018-00828-041-001

Dénomination du projet : Déviation de la RN162 - 3ème tronçon

Lieu des opérations : 53440 - Aron...

Bénéficiaire : VIROULARD Philippe - DREAL PAYS DE LA LOIRE

MOTIVATION ou CONDITIONS

Espèces concernées par la dérogation :

Cinq espèces d'amphibiens, deux espèces de reptiles, une espèce de mammifères terrestres, trois espèces d'oiseaux, une espèce d'insectes, une espèce de poissons.

Présentation succincte du projet :

La DREAL Pays de la Loire sollicite une autorisation à déroger dans le cadre d'un projet routier de déviation de la RN162 au droit des communes de Moulay et Mayenne. Ce dossier constitue le troisième et dernier tronçon de la déviation sur sa partie nord et comprend 3,6 km d'aménagement routier en 2x1 voie et un viaduc de franchissement de la rivière la Villette.

Avis sur les inventaires relatifs aux espèces protégées concernées et à leurs habitats impactés :

Les inventaires sont globalement bons. Les méthodes utilisées sont adaptées aux espèces recherchées.

Avis sur la séquence ERC :

La doctrine Eviter-Réduire-Compenser est globalement bien appréhendée, notamment dans la version du dossier de demande de juin 2018 faisant suite à l'avis défavorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région des Pays de la Loire.

Les principales critiques ont reçu des réponses convenables.

C'est pourquoi le CNPN émet un avis favorable à la demande, sous réserve :

- de la mise en place, sur l'ensemble des parcelles supports de mesures compensatoires, y compris les parcelles propriétés de l'Etat, d'Obligations Réelles Environnementales.

Le CNPN note avec intérêt la proposition de la DREAL Pays de la Loire, d'étudier l'intégration des mesures proposées dans le dossier de demande de dérogation dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mayenne Communauté

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 septembre 2018

Signature :

